

Nîmes Métropole a pris en charge le 1<sup>er</sup> janvier 2005 la gestion du service public de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif. A l'appui de son schéma directeur, elle s'attache à effectuer des travaux d'optimisation du parc des stations de traitement des eaux usées et des réseaux pour atteindre l'objectif de bon état écologique des cours d'eau.

## **LE SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT**

Nîmes Métropole a approuvé en avril 2019, la mise à jour de son schéma directeur d'assainissement qui définit pour les 30 prochaines années, la stratégie de la collectivité en matière d'assainissement et à prévoir pour faire face à la montée en charge du territoire.

Il redéfinit le découpage du territoire suivant une nouvelle implantation des stations d'épuration, visant à optimiser leur nombre et les coûts d'échelle aussi bien en investissement qu'en exploitation.